

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE

DE BIBLIOTHECAIRES

LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE DAKAR

CENTRE D'UN RESEAU DOCUMENTAIRE

M E M O I R E

Présenté par

Maurice NDONG

et

Mamadou Oherif THIAM

Sous la Direction de

M. Jacques BOURGAIN

Directeur de la Bibliothèque de l'Université Pierre-Marie CURIE



1981 / 30

VILLEURBANNE 1981

17ème PROMOTION

"Le développement économique et social d'un pays est conditionné par l'établissement de priorités qui ont fait l'objet de choix stratégiques. Il convient donc d'adapter à la politique de développement une politique d'information scientifique et technique qui prennent en compte les mêmes objectifs.

.....C'est un problème de souveraineté nationale."

Marie France MORIN.

- SOMMAIRE -

INTRODUCTION	page 1
<u>I LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE DAKAR</u>	page 4
I - 1 PRESENTATION MATERIELLE	4
I - 2 HISTORIQUE	4
I - 3 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE DAKAR	10
I - 3.1 Les sections de la Bibliothèque Universitaire	13
<u>II SITUATION DES UNITES DOCUMENTAIRES</u>	
<u>AU SEIN DE L'UNIVERSITE DE DAKAR</u>	24
II - 1 LES BIBLIOTHEQUES DE DEPARTEMENTS ET FACULTES	24
II - 1.1 Les bibliothèques de départements de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines	24
II - 1.2 La Faculté de Médecine et Pharmacie	25
II - 1.3 La Faculté des Sciences	26
II - 1.4 Une exception : la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques	27
II - 2 LES BIBLIOTHEQUES D'INSTITUTS ET ECOLES	29
<u>III LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE :</u>	
<u>CENTRE DU RESEAU DE L'UNIVERSITE DE DAKAR</u>	31
III - 1 ASPECT HUMAIN DU RESEAU	32
III - 2 NECESSITE D'UN CATALOGUE COLLECTIF	33
III - 3 ROLE DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE L'UNIVERSITE DANS LA FORMATION DU PERSONNEL	34
III - 4 UNE BIBLIOTHEQUE PAR FACULTE	35
III - 5 LE ROLE TECHNIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DANS LE RESEAU	36
CONCLUSION	38
BIBLIOGRAPHIE	39

LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE DAKAR

CENTRE D'UN RESRAU DOCUMENTAIRE

INTRODUCTION

Plus que toute autre, l'Université africaine a un rôle de participation effective au développement socio-économique de l'Afrique et à l'épanouissement de sa culture.

Cette participation multiforme trouve son sens fondamental dans la formation de cadres compétents, épris de servir leur pays, leur peuple et l'humanité toute entière.

Cette tâche est d'autant plus noble et urgente que nos pays souffrent d'une carence notoire sur ce plan, malgré les acquis des vingt dernières années.

Le Sénégal n'échappe pas à cette conjoncture. L'Université de Dakar se donne, entre autres, pour objectif de pallier l'insuffisance de jeunes cadres. Elle tente d'assurer sa mission autour de plusieurs facultés, instituts et écoles supérieures.

L'un de ses instruments de base est la bibliothèque. Seulement, si ailleurs dans le monde les bibliothèques sont intégrées à la vie culturelle, sociale, occupant un rôle, sinon privilégié, tout au moins respectable dans les mœurs, au Sénégal, comme dans la plupart des pays

africains, elles ne commencent qu'à sortir du stade de la dépréciation pour prétendre au développement, et enfin jouer leur rôle.

M.A. Gelfand a pu dire des bibliothèques de nos pays "qu'elles ont un rôle capital à jouer dans le développement des ressources humaines...". Il poursuit ailleurs : "Il est à peine nécessaire de dire que son organisation doit reposer sur des principes modernes, pour répondre aux besoins actuels et futurs des étudiants, des enseignants et des chercheurs".

Faisant nôtre cette appréciation de M. Gelfand, nous avons pris l'option d'étudier les conditions qui permettraient de réaliser un réseau documentaire de l'Université sénégalaise.

Notre étude ne se veut point une prospective stérile penchant pour un hypothétique conditionnel ; pour nous, il s'agit du présent et du futur, mais surtout du futur immédiat.

Il s'agit, alors que cela est possible, que les responsabilités et initiatives soient prises, et que la conscience soit ferme qu'il faut toujours commencer pour terminer.

Ainsi étudierons-nous, dans un premier chapitre, le centre du réseau : la Bibliothèque Centrale de l'Université, qu'il s'agira de rendre plus efficace pour qu'elle joue pleinement son rôle.

Ensuite, notre étude portera sur la situation des unités documentaires de l'Université, dont le trait commun est leur morcellement et leur relative inefficacité.

Notre étude se terminera par la présentation de ce réseau, les exigences qu'il appelle, et ses différents niveaux.

Notre travail de synthèse aura donc pour objectif de montrer que la situation qui aujourd'hui prévaut au sein des unités documentaires de l'Université de Dakar est peu viable et rentable.

Dès lors, comme le dit fort justement Helmut Arntz (1) dans son article Le rôle de la documentation dans les pays en voie de développement :

"Il faut que la coopération entre ces différentes unités documentaires soit réalisée et développée au maximum, car s'il y a défaut de coordination et de coopération, l'information risque d'être stockée là où l'on n'en a pas besoin et de faire défaut là où l'on en a besoin : elle reste de toute façon inutilisée. Il importe également d'atteindre tous les utilisateurs potentiels.

Dans les pays en voie de développement, le bibliothécaire (nous pourrions lui substituer la bibliothèque) doit être dynamique et faire sien le slogan "seul le livre qui est lu est utile"."

(1) ARNTZ (Helmut) : Le rôle de la documentation dans les pays en voie de développement.
in: Bulletin de l'U.N.E.S.C.O.
à l'intention des bibliothèques
Janv.-Fév. 1971.

I LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE DAKAR

I - 1 PRESENTATION MATERIELLE

Solidement dressée sur ses pilotis, et faisant face à la mer, la Bibliothèque Universitaire ne peut laisser indifférent le visiteur qui, pour la première fois, pénètre dans l'enceinte de l'Université de Dakar.

La majesté qui se dégage de son imposant bâtiment et le goût recherché de son esthétique architecturale en font une source d'orgueil pour toute l'Université.

Elle s'élève sur six étages et occupe une surface de 2 500 m². Ses possibilités en rayonnage tournent autour de 13 800 m³, pour une capacité en charge totale de 450 000 volumes. Elle dispose de quatre grandes salles, d'un monte-charges et de six monte-livres.

C'est donc dire que, dans une Afrique Occidentale où les bibliothèques continuent à vivre le triste sort que nul aujourd'hui n'ignore, la Bibliothèque Universitaire fait figure d'exception et de monstre, du fait de ses dimensions matérielles ; elle s'est, de ce fait, taillée une notoriété incontestable de géant de la sous-région.

Quelle est l'histoire de ce baobab dressé au milieu de la plaine ?

I - 2 HISTORIQUE

La création de l'Université de Dakar date précisément de 1957, mais elle fait suite à des écoles et instituts qui remplissaient, pendant la sombre période coloniale, les fonctions qui, à ce jour, lui étaient dévolues.

L'histoire de la Bibliothèque Universitaire fut quant au fond concomittante à celle de l'Université qui, dans son évolution, lui imprima son cachet actuel.

En 1950, le Décret du 6 avril créa l'Institut des Hautes Etudes de Dakar, autour de quatre disciplines qu'il avait pour mission d'enseigner : le Droit, la Médecine; les Sciences et les Lettres.

A cette époque, la médecine seule héritait d'un fonds relativement important et organisé auquel avaient accès les professeurs et étudiants de médecine ; ce fonds était géré et appartenait à l'ancienne Ecole Africaine de Médecine. Il était constitué, en 1952, de 4 000 volumes et 145 périodiques, et était confié à un fonctionnaire dévoué mais peu versé dans la science bibliothéconomique.

Il fallait, pour les autres disciplines, organiser l'acquisition de livres ; on s'y attela en partant des besoins pressants des professeurs. C'est ainsi que se constitua dans les locaux du lycée Van Vollenhoven une bibliothèque plus riche en documents sur le droit, les lettres et les sciences.

Successivement, en janvier 1951, puis janvier 1952, un premier, puis un second fonctionnaire furent affectés à ces sections. C'est à la rentrée universitaire de novembre 1952 que ces trois sections furent enfin confiées à un bibliothécaire d'état, et le premier règlement intérieur de cette bibliothèque fut signé en 1953. Un registre d'entrée fut régulièrement établi le 26 janvier.

Successivement dirigée par M. Jean Rousset de Pina, Jean Donati, et actuellement par M. Théodore Ndiaye, la Bibliothèque Universitaire, initialement rattachée au Rectorat, dont elle était un des services, bénéficie d'un nouveau statut juridique et administratif qu'il importe d'apprécier à la lumière des possibilités et exigences qu'il permet dans la

perspective de mise sur pied d'un réseau universitaire de bibliothèques au Sénégal.

"La bibliothèque de l'Université est constituée en Institut d'Université (1)"

Tel est l'élément introductif de l'Article 1er du Décret 78-808 en date du 28 juillet 1978 du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

"Elle a une mission d'orientation et d'étude bibliographiques et documentaires qu'elle assure en liaison avec : les facultés, écoles nationales supérieures et instituts d'Université, les bibliothèques non universitaires concourant aux mêmes objectifs".

Elle est administrée par un Conseil D'Administration et un Directeur. Le Conseil d'Administration comprend :

- le Recteur de l'université, Président
- un représentant du Président de la République
- un représentant du Premier Ministre
- un représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur
- un représentant du Ministre chargé de la Culture
- les Doyens de facultés ou leurs représentants
- les Directeurs des Ecoles Nationales Supérieures et Instituts d'Université ou leurs représentants
- le Directeur de la Bibliothèque
- le Conservateur des archives nationales
- un représentant élu des conservateurs
- un représentant élu des personnels administratifs, technique et de service.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an. Il délibère sur toutes les questions concernant le fonctionnement de la bibliothèque, notamment sur les relations avec les organismes intéressés à sa mission.

(1) C'est nous qui soulignons

Il participe à la définition et à la mise en oeuvre d'une politique documentaire de l'Université et soumet, à cet égard, à l'Assemblée de l'Université toutes mesures tendant à développer la concertation et la coopération entre les bibliothèques et services de toute nature fonctionnant dans le cadre de l'Université.

La bibliothèque est dotée d'un budget spécial incorporé au budget de l'Université et voté par l'Assemblée de l'Université, après avis du Conseil d'Administration. Le Recteur en est l'ordonnateur.

Quelles réflexions se dégagent de l'analyse du Décret 78-808 relatif à la Bibliothèque de l'Université de Dakar ?

1°) Juridiquement et administrativement, la Bibliothèque de l'Université de Dakar a les moyens d'orienter, de définir et de réaliser une politique rationnelle et efficace de réseau documentaire au sein de l'Université, car c'est une de ses missions fondamentales.

2°) De ce statut découle une série d'obligations, autant des autorités administratives de l'Université que du Directeur de la Bibliothèque ; toutefois, les Doyens de facultés, les Directeurs d'Instituts et écoles nationales sont aussi interpellés par cette opportunité pressante de réseau documentaire.

Ce qu'il convient de saisir, c'est qu'il s'agit moins d'une simple concertation et collaboration, mais bien plus d'une politique globale clairement définie, précisant ses moyens de réalisation, et les tâches dévolues aux uns et aux autres.

L'atteinte de l'objectif se traduira par une efficacité dont chacun ne pourra que se réjouir.

Il convient toutefois d'apporter deux contributions sur le statut de la Bibliothèque de l'Université : la question de la recherche bibliographique et documentaire, et celle de la représentation des étudiants.

3°) Les étudiants : les principaux utilisateurs de la Bibliothèque universitaire, ceux-là qui viennent étancher leur soif de savoir, et qui devront assurer dans un proche avenir la conduite de bien des secteurs vitaux de notre économie, sont absents du Conseil d'Administration.

Or, s'il reste vrai que toute politique et réalisation de réseau universitaire de documentation sera dans une très large mesure un acquis pour les étudiants, on ne peut comprendre qu'ils ne puissent participer aux instances de réflexions y attendant.

Ceci exige qu'à l'article 3 du statut figure :

- 3 représentants des étudiants élus.

Par ailleurs, l'opportunité de la présence :

- d'un représentant élu des professeurs de chaque faculté

apparaît comme pouvant assurer une vaste représentation de tous les niveaux intéressés de près par la question.

Principaux usagers des bibliothèques et unités documentaires de l'Université, les professeurs et étudiants, par leur présence au Conseil d'Administration de la Bibliothèque universitaire, justifieraient que la conception de la participation est une réalité dans notre institution universitaire.

4°) La recherche bibliographique et documentaire :

En son article premier, le Décret 78-808 ne fait pas cas de la recherche, mais définit la mission de la Bibliothèque universitaire comme consistant à assurer "l'orientation et l'étude bibliographiques et documentaires".

Il est évident qu'une telle conception fait abstraction d'un aspect important de la bibliothèque, surtout d'une bibliothèque d'étude et de recherche : il s'agit de la recherche bibliographique et documentaire.

La dimension de cette recherche exige qu'elle figure dans le statut qui précise les missions de la Bibliothèque de l'Université. Cela s'impose d'autant plus que là est l'insuffisance des institutions documentaires de nos pays, et que la Bibliothèque de l'Université elle-même en souffre.

Etudier, mettre sur pied, imprimer et publier des documents bibliographiques suppose en avoir les moyens juridiques, administratifs et matériels. Cela implique précisément d'intégrer la dimension de chercheur dans la conception et le statut du personnel scientifique des bibliothèques, a fortiori celui des Bibliothèques d'Université.

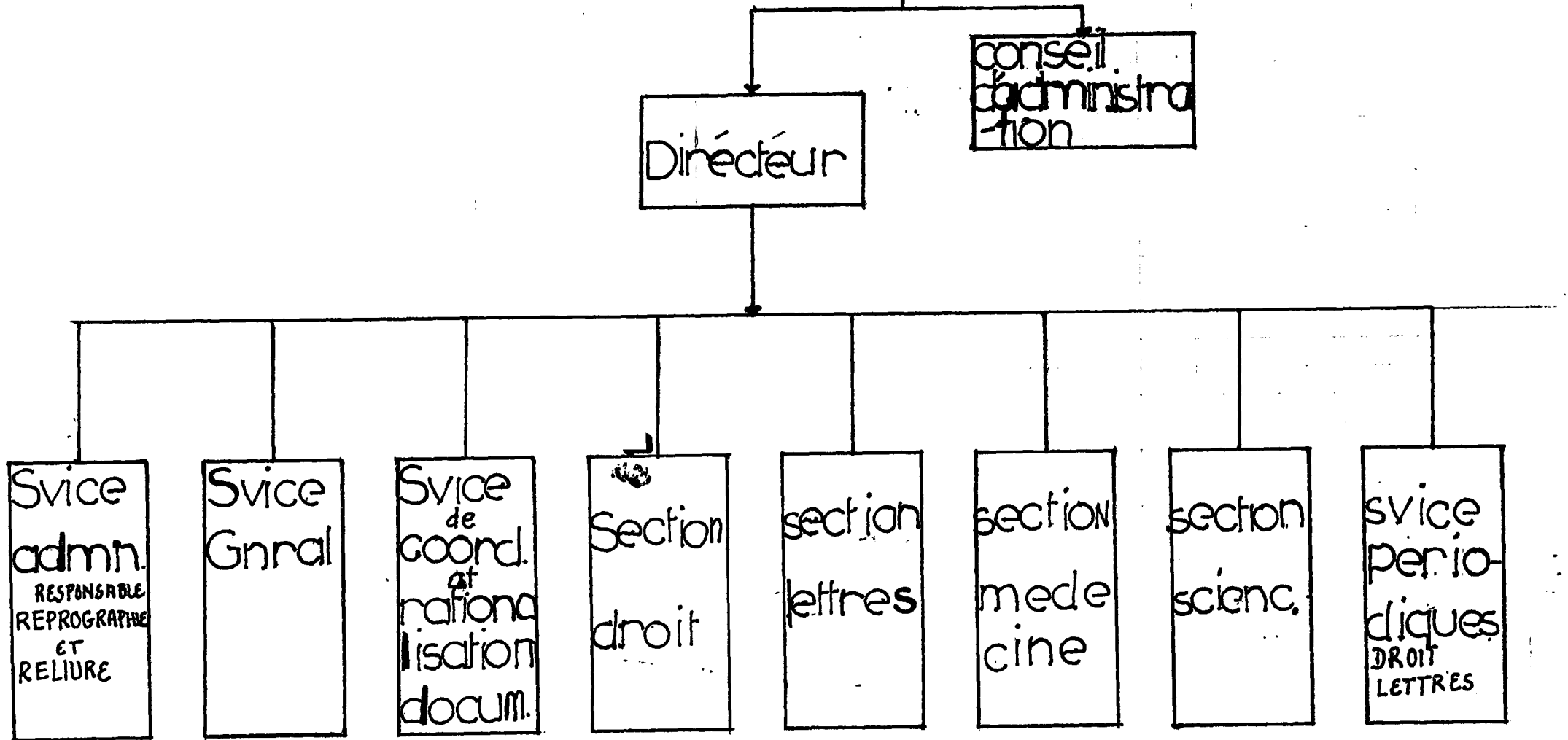
Nous précisons dans notre dernier chapitre avec plus de relief ce niveau de question à propos de la formation du personnel.

Dans le sous-chapitre qui suit, nous allons porter notre réflexion sur les exigences qui s'imposent au centre de gravité de ce noyau documentaire qu'est la Bibliothèque de l'Université de Dakar.

Il s'agit de la cerner de plus près, d'en saisir les compétences et les insuffisances dont la perception et l'amélioration sont le gage sûr de la réussite du projet.

ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

RECTEUR



ORGANIGRAMME DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

I - 3 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE DAKAR

Une organisation minutieusement réfléchie, soigneusement établie, tenant compte des objectifs et dégageant les moyens matériels et humains est sans nul doute une garantie sûre pour toute réussite d'une institution ou service.

La mission de définition, d'exécution et de contrôle, de recherche, d'étude et d'orientation de la politique documentaire et bibliographique de l'Université et de l'enseignement supérieur exige, sur ce plan, un bon organigramme et un fonctionnement à la mesure de la haute mission dévolue à la Bibliothèque de l'Université de Dakar.

Par ailleurs, la Bibliothèque universitaire participe, et c'est un autre aspect de sa mission, à la définition et au développement de la culture nationale, voire africaine, et à la promotion des bibliothèques au Sénégal.

L'examen de cette structure qu'est la Bibliothèque de l'Université de Dakar montre qu'elle s'articule en différents éléments hiérarchiquement liés, en inter connexion autour d'un noyau central qui est la Direction.

Elle joue un rôle d'une importance vitale de coordination de l'ensemble des services ou sections. Elle est l'instance centrale où s'élabore et se définit la politique d'ensemble de la Bibliothèque universitaire. Elle est chargée de l'exécution du budget défini par le Conseil d'Administration, auquel il rend compte lors de ses assises.

Nommé par décret, sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, parmi les personnels scientifiques des bibliothèques sur proposition du Conseil d'Administration, et après avis de l'Assemblée de l'Université, pour un mandat de 3 ans renouvelable, le Directeur est plus particulièrement

chargé :

- de préparer et proposer au Conseil les programmes généraux d'activité et d'assurer leur réalisation,
- de gérer les fonds mis à la disposition de la bibliothèque dont il est administrateur de crédits,
- d'établir toutes relations utiles avec les enseignants et les personnalités pouvant s'intéresser au fonctionnement de la Bibliothèque universitaire.

Il apparaît sous le visage d'un gestionnaire efficace, doublé d'un chef d'équipe ayant un sens aigu de la diplomatie, d'un esprit de synthèse apte à saisir l'essentiel au détriment du secondaire, mais aussi et surtout de cette solide chaleur humaine qui se dégage du chef à l'endroit de ses collaborateurs.

Le choix d'un sénégalais à la tête de la Bibliothèque de l'Université est judicieux en ce sens et promet la réussite dans la réalisation d'un programme si ambitieux.

Toutefois, l'esprit d'équipe autour de cette personne ne peut que concourir à un meilleur rendement.

Au-delà de la Direction, l'organisation de la Bibliothèque universitaire s'articule autour des sections ou services qui sont :

- la Section Droit et Sciences Economiques
- la Section Lettres et Sciences Humaines
- la Section Médecine, Pharmacie et Sciences Vétérinaires
- la Section Sciences et Techniques
- le Service Général des Echanges et de la Coopération
- le Service de l'Administration et de la Gestion
- le Service de Rationalisation et Coordination Documentaire
- le Service des Périodiques Droit-Lettres.

Pour des raisons de commodité, nous avons préféré étudier les 4 sections classiques dans un même sous-chapitre, étant donné l'identité de leur fonctionnement d'ensemble ; toutefois, nous soulèverons plus loin les obstacles à leur évolution au plan efficacité et rendement.

I - 3.1 LES SECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Une section est une équipe formée autour d'une discipline : Droit, Lettres, Sciences, Médecine, et qui est chargée de la mise en œuvre de l'orientation sectorielle du domaine dont elle a charge. Ainsi, elle définit et oriente la politique de la stratégie documentaire et bibliographique des secteurs, couverts par leur champ disciplinaire.

Elle le fait notamment :

- par l'acquisition
- le traitement
- la diffusion
- la communication

et la conservation des documents appropriés en liaison avec les facultés ou instituts concernés (en principe).

Par ailleurs, la section gère les fonds, les salles et instruments documentaires relevant de sa compétence. Elle doit assurer la coordination des unités documentaires incluses dans le champ de son secteur d'activités.

Ainsi, elle devient une source toujours fraîche de savoir caché dans l'information scientifique et technique seule capable de satisfaire professeurs, chercheurs et étudiants. De ce point de vue, c'est un service d'une utilité indéniable pour relever le niveau scientifique et de la recherche de l'Université ; il participe ainsi à la formation de cadres universitaires compétents parce que avertis et aptes à servir valablement leur pays et leur peuple.

La section est enfin chargée de la coopération nationale et internationale.

En tant qu'équipe, la section a à sa tête un Conservateur dont les tâches exigent autant sinon plus de qualités que celles requises pour le Directeur. Il doit assurer la recherche et l'orientation bibliographique et documentaire, surveiller et contrôler l'exécution des tâches et des services au profit des utilisateurs, animer et organiser son secteur.

Il coordonne le travail de son service ou section :

- revoit les fiches manuscrites établies par les bibliothécaires, établit les vedettes-matières et contrôle le classement des fiches,
- il rédige les correspondances,
- se tient en rapport avec le Directeur pour assurer la bonne marche non seulement de sa seule section, mais aussi de toute l'Institution,
- il assure les relations extérieures avec les facultés et organismes ad hoc.

C'est un technicien, un manager et un chercheur.

Il convient de noter que, si pour les sections Droit, Lettres, Sciences et Médecine, ces tâches sont substantiellement identiques, pour celles que nous allons présenter, il n'en est pas ainsi à tous points de vue.

Le Service Général :

Actuellement, composé d'un Conservateur et d'un bibliothécaire, le Service Général est chargé des tâches qui suivent :

- Assurer les relations extérieures avec les facultés, bibliothèques et organismes de recherche de Dakar, ambassades et organisations internationales.
- Il assure l'acquisition et le catalogage des documents reçus grâce aux échanges et dons au profit de la

Bibliothèque de l'Université. Il organise de ce fait les échanges des publications de l'Université avec les Institutions internationales intéressées. Sa monnaie principale reste les Annales africaines de la Faculté de Droit et les Annales de la Faculté de Lettres.

Le Service des échanges est aussi responsable des prêts internationaux.

Il est chargé de la conservation des documents, en particulier de leur restauration et des travaux de reliure.

Il est évident que ce service renforcé pourra jouer un rôle de premier plan dans la mise sur pied du réseau, étant donnée la place privilégiée qui est la sienne, celle d'être une plaque tournante ouverte pour l'essentiel à l'extérieur. Il lui faut dès lors bénéficier d'un personnel adéquat minimal, et en particulier d'un autre bibliothécaire, d'un commis et d'une secrétaire dactylo.

Le Service des Périodiques Droit - Lettres :

Jusqu'en 1979-1980, les sections avaient chacune en ce qui la concerne l'entière responsabilité de leur service des périodiques. Leur acquisition, traitement et mise à la disposition du public relevaient essentiellement de la compétence de la section.

Toutefois, il convient de préciser que, les salles des périodiques étant au nombre de deux, et les sections directement articulées autour d'une discipline (Lettres, Droit, Sciences, Médecine) au nombre de quatre, la coexistence des périodiques Droit-Lettres dans une seule salle fut retenue. Une autre salle des périodiques existe où sont consultés les périodiques de Médecine et Sciences.

Le service des périodiques Droit-Lettres fut confié depuis deux ans à un professionnel des bibliothèques, sous la responsabilité de qui doit s'engager et se poursuivre une meilleure "rentabilisation" de ce type de documents.

Les périodiques de Médecine et Sciences, bien que coexistant dans la même salle, dépendent de leurs sections respectives.

En étroit rapport avec les Conservateurs des Sections Droit et Lettres, et avec un modeste personnel composé d'un bibliothécaire (1) nouvellement recruté, de deux sous-bibliothécaires et d'une secrétaire employée à mi-temps, le service des périodiques Droit-Lettres est en train de procéder à un travail fort appréciable de réorganisation des collections de périodiques.

Un dépouillement plus systématique des revues est institué, en particulier ceux concernant de près le Sénégal et l'Afrique. Le dépouillement fournit les fiches avec lesquelles se poursuit l'heureuse initiative du catalogue "AFRICANA". Il va sans dire qu'un tel fichier sera d'une importance vitale pour tout chercheur s'intéressant à l'Afrique. Ce fichier, par ailleurs, envisagé dans le projet global de réseau acquerra sans nul doute une plus grande utilité quand il aura fait le dépouillement systématique du riche fonds en périodiques que recèlent les différentes unités documentaires de l'Université.

Ce qu'il faut regretter, c'est l'exiguïté de la salle des périodiques qui, en même temps, fait office de salle de lecture et de travail des professeurs et chercheurs.

Néanmoins, si son évolution se poursuit, la section périodiques Droit-Lettres sera une pièce maîtresse dans le processus de restructuration et d'amélioration de la Bibliothèque de l'Université de Dakar.

Disposant d'environ 7 000 périodiques, la Bibliothèque universitaire de Dakar, étant donné l'insuffisance de son budget, éprouve de réelles difficultés de maintien de ses abonnements. Or, l'éloignement des fournisseurs ne lui facilite

(1) Nous précisons que l'appellation de bibliothécaire est attribuée aux titulaires du D.A.F.B. équivalant au C.A.F.B. Les sous-bibliothécaires correspondent aux employés de bibliothèques.

pas la tâche, par l'irrégularité qu'on note dans les délais d'obtention des récents numéros. Cela rend difficile la mise à jour du fonds des périodiques.

Les projets d'extension de la Bibliothèque de l'Université de Dakar devraient lui octroyer des surfaces aptes à lui faciliter ses tâches.

Le Service de coordination et de rationalisation documentaire

Bénéficiant à peine de deux ans d'expérience, le service de coordination et de rationalisation documentaire vient réellement à son heure dans le processus de redressement de la Bibliothèque universitaire de Dakar, et par delà celle-ci, celui de l'ensemble des unités documentaires de l'enseignement supérieur.

Les raisons essentielles qui ont présidé à sa création témoignent de la sensibilité, de la volonté des responsables de la Bibliothèque universitaire de Dakar de mettre un terme à l'anarchie et à l'absence de contacts qui se sont installées dans les différents services de documentation évoluant au sein de l'Université.

- Assurer la coordination des différentes activités des sections et services

- Coordonner autour de la Bibliothèque Centrale les autres unités de documentation

- Améliorer, rationaliser la documentation et la diffusion de l'information scientifique et technique, tels sont les objectifs essentiels du service de coordination et de rationalisation documentaire.

A son actif : une série d'enquêtes auprès des étudiants, professeurs et chercheurs, en vue de cerner leurs difficultés à bénéficier et exploiter les services de la Bibliothèque de l'Université, et par conséquent de mieux les servir.

En outre, le service de coordination et de rationalisation documentaire a promu des cours de formation des utilisateurs en insistant en particulier sur l'initiation à la recherche documentaire auprès des étudiants et chercheurs.

Il mit en place un service d'accueil et d'orientation, fonctionnant grâce à des permanences rotatives du personnel scientifique et technique.

Il mit au point une "boîte aux idées" qui recueille les critiques et suggestions des utilisateurs.

Ce service développe par ailleurs des initiatives auprès des instituts, facultés et écoles nationales supérieures pour y recueillir leur production littéraire et nouer des contacts plus suivis.

Les résultats obtenus sont, pour l'essentiel, positifs, malgré la réduction de son personnel au seul Conservateur de ce service.

De toute évidence, la pierre angulaire du réseau universitaire de documentation sera le service de coordination et de rationalisation documentaire, par le fait que c'est sa mission même qui lui confère cette prérogative.

Le Service administratif :

Dans une institution où évolue un personnel d'une soixantaine de personnes, avec un budget de fonctionnement d'environ 50000 000 CFA (1), l'existence d'un service administratif est une exigence.

Le service administratif de la Bibliothèque de l'Université de Dakar est d'abord chargé de la gestion financière du personnel et du matériel. Il est ainsi chargé de la responsabilité du personnel technique et des autres agents de la bibliothèque.

Néanmoins, son aire d'intervention principale demeure la comptabilité globale, et la gestion du budget dont il contrôle l'exécution avec le Directeur. Il transmet les factures, établit les commandes et sert de liaison entre la Bibliothèque de l'Université et les services comptables cen-

(1) 1 000 000 FF nouveaux

traux de l'Université.

Composé de deux agents administratifs, il est aussi chargé du contrôle de l'atelier de reprographie.

Il est en rapport avec le service interne de la comptabilité de la Bibliothèque universitaire qui, du reste, englobe le service du courrier.

Le courrier est un des noeuds gordiens de la Bibliothèque de l'Université. L'expédition et la réception du courrier ressortissent de sa compétence. Son importance est liée au fait que la plupart des commandes sont adressées à l'étranger, en particulier la France. Les commandes devant être expédiées dans un bref délai et reçues dans les meilleures conditions, la rapidité d'exécution de ces tâches par le service du courrier sont le gage d'une correspondance suivie et efficace entre la Bibliothèque de l'Université et ses collaborateurs hors de nos frontières.

La Bibliothèque de l'Université de Dakar bénéficie d'un atelier de reliure avec deux relieurs compétents dont la mission consiste à réparer les ouvrages abîmés par l'usage accéléré des lecteurs. L'atelier réalise aussi des boîtes de conservation des documents fragiles. Il exécute le brochage des thèses de Médecine, et tous les travaux de réparation de documents. Bien qu'il ne dispose que d'un maseicot et de quelques instruments de travail, il rend d'énormes services aux étudiants.

Dans l'optique d'une amélioration de la production des documents imprimés par la Bibliothèque universitaire, il pourrait être étendu, renforcé en personnel, pour devenir un atelier de micro-édition pour l'ensemble de l'Université.

A la lumière de la présentation de la Bibliothèque de l'Université de Dakar, il convient d'apprécier les limites qui sont un obstacle à son projet.

Nous comptons examiner les problèmes suivants et voir dans quelle mesure leur solution concourrait à rendre l'institution plus apte à matérialiser ses objectifs.

Pour assurer des services à 15 000 étudiants, 600 professeurs et environ autant de lecteurs autorisés, la Bibliothèque de l'Université a besoin de locaux assez spacieux. Or, aujourd'hui, elle a atteint les limites de surfaces prévues lors de sa construction.

- Au plan des surfaces :

0,16 m² par étudiant. Ceci explique que les salles de consultations soient littéralement assaillies dès l'ouverture de la porte d'entrée de la Bibliothèque de l'Université. Les deux grandes salles prévues pour les étudiants ne pouvant plus les contenir, il s'en suit une ruée vers les salles des professeurs qui font office de salles de périodiques.

Il apparaît ainsi que les possibilités d'accueil de la bibliothèque se heurtent de plus en plus au problème grave de l'insuffisance des locaux.

Un projet d'extension de la Bibliothèque de l'Université avait été étudié, et devait permettre la construction de deux bâtiments parallèles qui, tout en maintenant l'unité architecturale, résoudrait le problème de l'exiguïté des locaux. La Bibliothèque de l'Université a la forme d'un "U" couché ; il s'agirait de lui juxtaposer, par sa partie arrière, de nouvelles construction ayant la même figure. Elle aurait ainsi la forme d'une sorte de double "U" couché.

La décision d'extension de la Bibliothèque Centrale de l'Université ne peut plus rester à l'état de projet. L'avant-projet a été étudié, et seule la décision d'engager l'ouvrage stagne encore.

Il est certain que les incidences financières qu'il suscite sont à la base du retard apporté à la réalisation de l'extension des locaux. Il conviendrait de tenir compte des moyens financiers dont dispose l'Université, surtout en matière d'équipement ; toutefois, en l'envisageant à moyen terme, il est possible d'y arriver.

- Au plan de la capacité de contenance des magasins :

Le problème est plus ardu. La Bibliothèque universitaire a été réalisée avec une capacité de réception de 450 000 ouvrages, étalés sur 6 étages de magasins. Aujourd'hui, son fonds global tourne autour de 400 000 ouvrages. C'est dire qu'elle commence à vivre le problème de la saturation des locaux que toute bibliothèque connaît à un certain moment de son évolution.

L'acuité de l'extension se trouve d'autant plus justifiée que des fissures de plus en plus importantes lézardent les murs, suscitent des craintes plus que justifiées.

Toutefois, il serait temps de procéder d'abord à l'élimination des documents de valeur médiocre, étant donné qu'en tant que bibliothèque d'étude et de recherche, la Bibliothèque de l'Université ne saurait insister sur l'aspect conservation au détriment de la communication et de la diffusion qui sont au fond son objectif central.

Le projet d'extension reste en dernière instance une question d'urgence que les autorités universitaires doivent résoudre. Il s'impose par ailleurs dans l'optique du réseau comme une condition de base.

- Le problème budgétaire :

La référence à la crise économique est souvent l'argument avancé pour justifier la stagnation des crédits universitaires. Le budget de la bibliothèque n'a pas enregistré d'évolution depuis plusieurs années ; il en résulte une baisse notable des commandes d'acquisition des documents. Bien que le Conseil d'Administration du 26 octobre 1978 lui ait recommandé de prioriser l'acquisition des ouvrages fondamentaux, la Bibliothèque de l'Université se trouve de plus en plus dans l'incapacité de réaliser cet objectif. Cela tient sans nul doute au fait que le prix du livre suit une courbe de croissance vertigineuse dont on subit davantage les conséquences dès l'instant qu'on les importe.

- L'insuffisance du personnel :

La Bibliothèque de l'Université dispose de 0,0003 conservateur et de 0,001 bibliothécaire par étudiant. Ces pourcentages sont parlants. Le personnel est insuffisant, et la conséquence directe se ressent dans la qualité des services.

Le conservateur et le bibliothécaire en sont les premières victimes. Les premiers sont obligés de réserver une part trop importante de leur temps à des tâches dévolues au bibliothécaire (catalogage, intercalation, voire accueil et orientation des lecteurs) ; cette "perte de temps" rend quasi nulles les tâches de recherche bibliographique et de contacts avec les autres secteurs intéressés à la question documentaire.

Quant au bibliothécaire, il ploie sous la charge du catalogage, de l'enregistrement, au point qu'il ne lui reste aucune marge de temps lui permettant de s'informer sur le plan professionnel, ou de relever son niveau technique. Il devient victime de la solérose.

Le problème du personnel est dès lors lié à la question de la formation permanente qui puisse garantir un niveau toujours à la hauteur des données récentes de la profession.

En ce sens, les ateliers de travail inaugurés en 1980 doivent être encouragés et mieux institués. Ils permettent une concertation suivie qui aura le mérite de rompre le cloisonnement entre services, et surtout de créer une ambiance humaine plus favorable à la collaboration. Son utilité technique est évidente.

Il demeure une question ardue : celle du statut des personnels scientifiques et techniques jusque là insatisfaisant. Les conservateurs doivent avoir un statut uniforme, identique à celui de leurs collègues de l'E.B.A.D., alignés au grade d'attachés de recherche universitaire.

L'obtention d'un diplôme universitaire : Licence, Maîtrise, D.E.A., ou du D.A.F.B.⁽¹⁾ (plus 5 ans de pratique dans les bibliothèques) et du D.S.B. sont des raisons valables pour uniformiser le statut du personnel scientifique et technique des bibliothèques. C'est un facteur stimulant de grande importance, qui mettrait un terme aux départs répétés des conservateurs vers des secteurs où leur traitement est plus alléchant.

- Au plan technique :

La Bibliothèque universitaire doit déjà assimiler les techniques de traitement et de diffusion de l'information scientifique et technique pour se préparer à sa mission.

Revoir les fichiers, améliorer le catalogage, l'indexation, approfondir la recherche bibliographique, tel doit être son principe, dans l'attente de la mise sur pied du réseau.

(1) D.A.F.B. : Diplôme d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire

II SITUATION DES UNITES DOCUMENTAIRES AU SEIN

DE L'UNIVERSITE DE DAKAR

Il nous semble nécessaire de préciser que nombre d'instituts et d'écoles sont rattachés à l'Université, qui inclut en plus, et principalement, les quatre facultés de Droit, Lettres, Sciences et Médecine. Nous étudierons d'abord les petites collections des bibliothèques de départements et celle de la faculté de droit, pour finir par les collections d'instituts et écoles.

II - 1 LES BIBLIOTHEQUES DE DEPARTEMENTS ET FACULTES

II - 1.1 LES BIBLIOTHEQUES DES DEPARTEMENTS DE LA FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Cette faculté est l'exemple le plus déplorable par la multiplicité de ses bibliothèques de départements, au nombre de 11 :

FAC. DES LETTRES et SCIENCES HUMAINES	LIVRES	PERIODIQUES
Département		abonnement à des titres
Allemand	10 000	5
Anglais	7 000	5
Arabe	1 000	
Français	3 000	126
Géographie	2 000	20
Histoire	4 500	3
Institut Français d'Etudes	904	203
Linguistique	1 380	50
Langues anciennes	3 500	2
Langues romanes	3 000	4
Philosophie	1 000	0

	LIVRES	PERIODIQUES
TOTAL	44 978	418

Ces petites collections représentent le genre d'anomalies sur lesquelles nous voulons faire porter notre réflexion. Aucune de ces petites bibliothèques n'a de rayonnages vraiment assignés aux fins d'entreposer les livres, ni un budget propre. Elles ne disposent toutes au maximum que d'une petite salle qui sert en même temps de salle de cours, quand elles ne sont pas tout simplement confinées au secrétariat du département. Pourtant, dans cette faculté plus qu'ailleurs, les fonds de livres en différentes langues devraient être communs aux différents départements, du fait de l'interaction des langues et de la nécessité pour tout étudiant d'y lire des documents dans une seconde ou troisième langue obligatoire ou d'option.

II - 1.2 LA FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE

Cette faculté se particularise par l'inclusion d'un certain nombre de laboratoires qui ont absolument besoin pour des raisons pratiques de disposer sur place de certains documents de base. Néanmoins, le morcellement de ces collections en 12 unités documentaires et leur taille de 12 à 850 livres font que les reproches adressés aux autres facultés restent valables pour elle.

(Voir tableau page suivante)

Le total de ces collections de livres (2 616) constitue une bibliothèque de département en faculté de Lettres, d'où l'intérêt et la nécessité d'une réunion de ces fonds, tout en tenant compte de sa spécificité des documents nécessaires au fonctionnement des laboratoires.

FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE	LIVRES	PERIODIQUES (titres en cours)
Bactériologie	150	8
Biochimie	100	5
Clinique maladies infectieuses	80	25
Clinique ophtalmologique	120	4
Institut d'odontologie	123	46
Institut de pediatrie sociale	850	34
Laboratoire d'anatomie	80	9
Parasitologie	150	5
Laboratoire de biophysique	270	10
Laboratoire d'histologie	158	5
Laboratoire de physique pharmacie	12	0
Médecine préventive	523	2

TOTAL	2 616	153

II - 1.3 LA FACULTE DES SCIENCES

Quoique moins dramatique, car ne comprenant que 3 bibliothèques de départements qui sont d'une taille relativement respectable, de 1 000 à 5 000 livres, elle gagnerait également dans une fusion de ces 3 bibliothèques de départements en une seule, pour les raisons que nous évoquerons dans la conclusion commune plus loin.

FACULTE DES SCIENCES	LIVRES	PERIODIQUES (titres en abonn.)

Géologie	5 000	20
Mathématiques mécaniques	3 000	20
Physique	1 100	10

TOTAL	9 100	50

II - 1.4 UNE EXCEPTION : LA FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET ECONOMIQUES

Cette faculté se particularise par l'organisation de son unique bibliothèque de faculté, s'oppose et s'impose en exemple à toutes les autres. En effet, sa bibliothèque est faite d'une grande salle de travail contigüe à un magasin de livres. Elle a un budget propre, un fonds de 7 669 volumes, et est abonnée à 110 titres de périodiques. Elle est sous la responsabilité d'un professionnel. Quoique surtout faite de manuels et d'usuels, ce qui répond à sa fonction première de prêt et non de conservation (une des fonctions de la Bibliothèque Centrale), elle a néanmoins dans son fonds quelques ouvrages spécialisés. Les dimensions de la salle de travail et du magasin sont certes insuffisantes pour le nombre d'étudiants de la faculté, mais tout de même appréciables, et l'avantage de leur contigüité, comme dans toute bibliothèque fonctionnellement conçue, n'est plus à démontrer. Elle décongestionne ainsi la bibliothèque centrale qui est déjà trop exigüe pour répondre aux besoins d'un nombre d'étudiants toujours croissant (1). Elle lui permet ainsi de se consacrer à ses tâches plus essentielles de centralisation et de coordination dont nous voulons étudier la nécessité et les moyens d'y accéder. Le reproche commun à toutes les unités documentaires de l'Université qu'on pourrait lui faire est son isolement qui réduit de beaucoup sa rentabilité.

L'étude des bibliothèques des départements de facultés, à l'exception de la faculté de Droit, nous permet de tirer un certain nombre d'observations qui leur sont communes : d'abord, elles sont toutes de taille très réduite ; ensuite, aucune d'entre elles n'est sous la responsabilité d'un véritable professionnel, c'est-à-dire d'un bibliothécaire diplômé ou d'un sous-bibliothécaire. Ce sont souvent

(1) Nombre d'étudiants : 15 000 pour 2 500 m² de la Bibliothèque Centrale.

les secrétaires de départements, des professeurs ou des étudiants qui n'ont aucune formation professionnelle qui les gèrent et traitent ces fonds de livres et de périodiques. Nous pouvons comprendre dès maintenant que ces documents soient mal et différemment traités dans chacune de ces bibliothèques, donc que les possibilités de coopération et de prêt, entre ces différentes bibliothèques, soient très limitées sinon inexistantes. La rédaction des fiches de leurs catalogues, quand ils existent, ne répond souvent qu'aux normes et aux fantaisies de l'agent chargé de leur gestion. Les totaux de ces tableaux nous permettent de nous rendre compte de la nécessité et de l'urgence d'une fusion de ces bibliothèques en unités plus importantes de facultés, ce qui aurait été le premier pas vers l'adoption d'un traitement uniforme et conforme aux normes de la bibliothèque centrale, vers des achats coordonnés qui seraient rendus possibles par un budget commun de bibliothèque par faculté, voté aux conseils des facultés, et enfin la réalisation des catalogues par faculté qui seraient les pierres d'angle du catalogue collectif et signalétique de la bibliothèque centrale.

II - 2 LES BIBLIOTHEQUES D'INSTITUTS ET D'ECOLES

INSTITUTS ET ECOLES	Ayant un budget (intégré)	Nombre de Salles	Rayon- nages	Livres	Titr. de Périodique	Pro fess sion
C.E.S.T.I. Centre d'Etudes Soi.Tech.info.	oui	1 (1) +salle de travail	oui	2 160	150	oui
C.F.P.A. Centre Form. et Perfect.Admin.	oui	1	oui	650	10	non
C.L.A.D. Cent. Linguis.Appliq.Dakar	oui	1	oui	300	30	-
C.L.C.F.	oui		-	904	203	-
E.B.A.D. EcoL.Biblio.Archiv.Documental.	oui	1 +sall.trav.	oui	4 752	60	oui
E.I.S.M.V. Ec.Interétats So.Méd.Vétérin.	oui	1	oui	850 +2559 thèses	63	oui
E.N.C.R. Ec. Nation. Cadres Ruraux	-	1 +sall.trav.	oui	151 (2)	16	non
E.N.E.A. Ec.Nation.Econom.Appliquée	-	2	oui	2 000	10	-
E.N.S. Ec.Normale Sup. + bib.Rech.pédag.	oui	4	oui	35 401	300	oui
I.F.A.N. Inst.Fondamental Afrique noire		1 +sall.trav.		63 339	4005	oui
I.U.T. Inet.univereitaire Technologie		1 +sall.trav.		12 000	100	oui
E.N.A.E.S. Ec.Nat.Assist.soc.Educ.Spécial.		1 +sall.trav.		données..... non reçues.....		non
TOTAUX				124 915 + thèses	4 947	

(1) Ces bibliothèques qui servent en même temps de salle de travail sont assez grandes et spacieuses en général.

(2) Ce chiffre douteux ne sera pas pris en compte.

Nous observons dans l'ensemble que ces bibliothèques d'instituts et d'écoles ont des budgets, mais qui sont souvent intégrés. Elles disposent toutes d'au moins une salle dont les dimensions peuvent varier.

Elles ont, dans l'ensemble, des collections de livres et de périodiques plus importantes que celles des bibliothèques de départements : 7 sur 10 d'entre elles ont des fonds supérieurs à 2 000 livres. Et seulement les 2/3 disposent d'un professionnel. Cela donc pour démontrer que, mis à part quelques cas déplorables tels le C.L.A.D., le C.F.P.A. et le C.L.C.F., nous remarquons qu'il existe des collections moyennes ou assez importantes, telles celles de l'I.F.A.N. (63 339 livres), l'E.N.S. (35 401 livres), et enfin l'I.U.T. (12 000 livres).

Le problème, pour les premières, est de développer leur fonds, et pour les secondes, une meilleure gestion et la rédaction d'un répertoire, en vue d'une mise sur pied du catalogue collectif de la Bibliothèque Centrale de l'Université. Comme nous avons dit pour les bibliothèques de départements que leur salut est dans des fusions en bibliothèques de facultés, ici, l'issue réside d'abord dans un développement et une meilleure gestion de ces fonds pour rendre possible toute coopération avec les unités documentaires des autres instituts et écoles, et de l'Université.

Les observations communes qui s'imposent, autant pour les bibliothèques de départements que les bibliothèques d'instituts et d'écoles, sont d'abord la méconnaissance des fonds qu'elles recèlent, la dispersion de ces fonds, et enfin l'absence de collaboration entre elles, absence due à des méthodes de gestion dépassées et inefficaces. D'où la nécessité d'un solide réseau documentaire centré autour de la Bibliothèque Centrale de l'Université.

III LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE

CENTRE DU RESEAU DOCUMENTAIRE DE L'UNIVERSITE DE DAKAR

Une réflexion sur les raisons qui ont poussé les différentes facultés à se monter des mini-bibliothèques nous révèle qu'à leur origine, il y a principalement : un besoin de documentation ponctuelle et spécialisée, la nécessité de la proximité de cette documentation ^{d'avec} ses utilisateurs les plus immédiats, et enfin le besoin d'avoir une bibliothèque intégrée et moins anonyme que la Bibliothèque Centrale. Ce sont ces mêmes besoins qui serviront de base aux propositions que nous avancerons, tout en prenant garde à ne pas céder à cette tendance souvent impérialiste des professionnels des bibliothèques universitaires. En effet, une structure qui ne tiendrait pas compte de ces facteurs et qui ne correspondrait à aucun besoin concret serait vouée à l'échec.

Nos propositions vont principalement dans le sens de la mise sur pied d'un réseau de concertation par la gestion d'une enveloppe documentaire commune par faculté et par la détention par la Bibliothèque Centrale de la documentation spécialisée et pour l'enseignement, tout en laissant aux bibliothèques de laboratoires celle de pointe qui n'est souvent consultée que par les spécialistes de ces laboratoires qui fréquentent peu la Bibliothèque Centrale. Pour ce faire, nous nous pencherons d'abord sur l'aspect humain du réseau, sur la nécessité de la mise sur pied d'un catalogue collectif, puis sur le rôle de formation du personnel par la Bibliothèque Centrale. Pour finir, nous aborderons la création d'une bibliothèque par faculté, et enfin, le rôle technique de la Bibliothèque centrale dans ce réseau.

III - 1 ASPECT HUMAIN DU RESEAU

Avant d'aborder les différentes actions qui mèneraient à la naissance de ce réseau, signalons, comme nous l'apprend Charlotte-Marie PITRAT (1) "que le réseau est aussi un phénomène humain" et que les trois groupes d'hommes qui le composent sont les décideurs, c'est-à-dire ceux qui ont le pouvoir d'engager leur organisme dans le réseau, les membres du réseau, c'est-à-dire ceux qui ont la charge de le faire fonctionner, et enfin les utilisateurs, c'est-à-dire ceux pour qui le réseau est fait. Des décideurs, nous dirons qu'il est très souvent déplorable que, dans ce cas précis, ils ignorent, comme le rappelle la circulaire n° 3804 du 13 juin 1979, que "la Bibliothèque universitaire, dans une conception dynamique, est l'ensemble coordonné des unités documentaires et d'information, d'enseignement et de recherche, au service de l'Université et de l'Enseignement Supérieur. De ce fait, elle doit assurer la coordination et regrouper les installations communes de toutes les unités documentaires. Elle a notamment entre autres tâches :

- la responsabilité de la Constitution et de la gestion des catalogues collectifs des services documentaires de l'Université

- la responsabilité des centres d'information et de documentation existant ou à créer

- à constituer la collection d'usuels en plusieurs exemplaires et la collection des périodiques de l'Université."

Quant aux membres du réseau, ils doivent être informés des tâches qui leur incombent et formés en vue de pouvoir y répondre, d'où le problème de leur formation que nous étudierons plus loin.

(1) Charlotte-Marie PITRAT : communication n°2 du 1er Congrès National Français sur l'Information et la Documentation Paris - 4, 5, 6 décembre 1974.

De ses utilisateurs potentiels, c'est-à-dire étudiants, professeurs, chercheurs et lecteurs autorisés, nous soulignerons la nécessité de leur initiation à l'exploitation et à la connaissance de toutes les collections que renferme ce réseau.

C'est seulement quand décideurs, membres et utilisateurs de ce réseau auront pleinement conscience des tâches qui leur incombent que le réseau aura une vie effective. Mais la mise sur pied d'un catalogue collectif reste la condition première de son existence.

III - 2 NECESSITE D'UN CATALOGUE COLLECTIF

Une des tâches essentielles des membres de ce réseau serait la rédaction de leurs catalogues particuliers. Chacune des unités documentaires rédigerait son propre catalogue. Et puisque ces cellules sont toutes spécialisées, nous aurions des catalogues systématiques. Selon des accords avec la Bibliothèque Centrale, ils pourraient, par exemple, être dressés par genre de documents. Et ainsi, la Bibliothèque Centrale qui réceptionnerait ces différents catalogues, n'aurait plus qu'à les refondre selon ses critères, et en ferait un catalogue collectif systématique et signalétique.

Ce dernier devrait être mis à la disposition de toutes les unités documentaires y participant, et ainsi tout utilisateur, de n'importe quel point du réseau, pourrait d'abord localiser et ensuite obtenir le document désiré par prêt inter-bibliothèque.

Sa réalisation à court terme nécessiterait l'emploi de deux secrétaires à mi-temps, des frais de papier et de diffusion. Cette opération s'évaluait, en 1979, à 400 000 CFA pour les périodiques.

Ce catalogue pourrait coexister avec un fichier central constitué des fiches envoyées par chacune des institutions après acquisition du document.

A plus long terme, on pourrait envisager la mise en mémoire de ce catalogue et l'interrogation à partir des terminaux eitués dans ohaoune des unités documentaires.

Toujours dans un souci d'exhaustivité, il faudrait, comme il est requis à la page 6 du rapport de synthèse sur les relations de la Bibliothèque de l'Université avec les autres établissements de l'Université, pourvoir la Bibliothèque Centrale de l'Université des moyens juridiques qui lui permettraient d'arriver à ces fins :

"- en faisant obligation à ohaque candidat préparant un mémoire de maîtrise, une thèse de 3ème cycle ou d'Etat, de déposer deux ou trois exemplaires à la Bibliothèque.

- en passant une convention avec les pays étrangers pour l'envoi systématique à la Bibliothèque de l'Université de Dakar des thèses d'Etat, de 3ème cycle et des mémoires de maîtrise soutenus par des nationaux dans les pays concernés."

C'est seulement dans ces conditions que les fonds détenus par toutes les bibliothèques pourront être répertoriés. Ce catalogue collectif et la bonne volonté des pays étrangers concernés seraient les premiere pas vers la rédaction d'une bibliographie nationale vraiment exhaustive, dans le cadre de la particoipation au Contrôle Bibliographique Universel. Mais naturellement, rien de tout cela ne va sans la formation du personnel par la Bibliothèque Centrale.

III - 3 ROLE DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE L'UNIVERSITE DANS LA FORMATION DU PERSONNEL

Il va sans dire que l'idéal serait la création de postes de bibliothécaires qui seraient mis à la disposition de la Bibliothèque Centrale. Cette dernière se chargerait de leur ventilation dans les différentee bibliothèques de faculté. Mais vu qu'avec les récessions budgétaires la Bibliothèque Centrale rencontre des problèmes pour accroftre son propre personnel, cette solution nous semble illusoire pour le moment.

Une autre qui le semble moins est la formation ou le recyclage à la Bibliothèque Centrale des secrétaires ou étudiants chargés de ces fonds. La Bibliothèque Centrale pourrait, avec la participation de l'École des Bibliothécaires, leur assurer une formation théorique à l'E.B.A.D., et pratique à la Bibliothèque Centrale. Cette formation à la Bibliothèque Centrale réduirait l'obstacle psychologique de la coopération et rendrait les rapports très fructueux. Dans le cas où ces bibliothèques de faculté recèlent des fonds nécessitant l'emploi d'un professionnel à plein temps, les Conseils de faculté devraient dégager un poste budgétaire pour son embauche. Cela aurait, entre autres avantages, de décharger secrétaires, étudiants ou professeurs qui en étaient antérieurement responsables, et d'offrir un service technique conforme aux normes.

Nous ne soulignerons jamais assez l'importance des décideurs à ce niveau du réseau. Seule une prise de conscience de l'importance de la documentation par les chefs de départements et doyens de facultés fera voir le jour à ces projets.

III - ~~LA~~ UNE BIBLIOTHEQUE PAR FACULTE

L'inventaire, dans le chapitre deuxième, des multiples bibliothèques de départements et une réflexion sur elles nous ont amenés à la conclusion de l'impérativité de la création d'une bibliothèque par faculté, à l'instar de la faculté de Droit et Sciences Economiques. Cette proposition ne présente rien d'impossible, car des universités africaines de taille et d'importance égales à celles de Dakar, Abidjan, ont adopté cette structure qui s'est avérée plus que fonctionnelle depuis leur création.

Les moyens de sa réalisation seraient d'abord, comme nous l'avons dit plus haut, la gestion d'une enveloppe documentaire commune par faculté. Elle ne comprendrait que les crédits que chaque département affectait antérieurement à la

documentation. Le deuxième élément serait la centralisation des commandes par faculté. Ces dernières seraient transmises à la Bibliothèque Centrale. Les propositions d'achat seraient faites par des commissions consultatives, composées de professeurs et d'étudiants des différents départements de chaque faculté. Ces achats, faits globalement, obtiendraient des remises plus importantes et auraient l'avantage de faire arriver les livres à temps, contrairement à ce que ces bibliothèques connaissent à l'heure actuelle. La dernière, mais non la moins importante mesure à prendre, serait de dégager une salle fonctionnelle à cet effet. Vu les problèmes de locaux que nous connaissons actuellement, cela semble difficile, mais une concertation entre les différents chefs de départements qui consacrent bien une salle entière, ou à moitié, à ces fins, devrait aboutir à une entente, si l'importance de cette bibliothèque est justement perçue.

Les conséquences immédiates en seraient un traitement uniforme de ces collections, la constitution d'un et non de plusieurs catalogues par faculté, et enfin, la publication régulière de listes de nouvelles acquisitions, en bref, une meilleure gestion des fonds par faculté. Et ainsi, les facultés, voire la Nation, enrichiraient leur patrimoine par le biais de l'Université qui, comme nul ne l'ignore, reste encore souvent dans nos jeunes nations, le reflet de la recherche, de la pensée et de la culture.

Mais que dire alors du rôle technique du réseau que détiendrait la Bibliothèque Centrale ?

III - 5 LE ROLE TECHNIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DANS LE RESEAU

Avant toute autre insuffisance, nous signalerons d'abord celle du personnel existant : 2 ouvriers spécialisés qui assurent non seulement la reliure des ouvrages de la Bibliothèque de l'Université, mais encore les travaux de brochage des thèses de la Faculté de Médecine et de Pharmacie.

La solution préconisée porte sur :

- le recrutement de deux autres relieurs
- l'octroi de crédits suffisants pour la reliure
- à long terme, la création d'un service de presses universitaires de Dakar.

Quant au service de reprographie, qui ne compte à l'heure actuelle qu'un seul agent, il est inutile d'en dire qu'il faudrait le renforcer.

Quoique cela puisse sembler paradoxal, la évolution pour une bibliothèque universitaire comme la nôtre qui vit de moyens qui ne sont nullement à la mesure de ses tâches, un atelier de microfichage et de microfilmage serait une voie de salut pour le coût moyen du tirage d'un document. En plus du coût plus bas, il faudrait ajouter l'avantage de l'économie d'espace. Naturellement, l'acquisition d'un matériel audio-visuel et de reprographie s'imposerait. Il donnerait à la Bibliothèque Centrale "la possibilité de jouer pleinement son rôle de coordination, en ce sens que toute unité intéressée par un document signalé dans le catalogue collectif ou la liste cumulative des nouvelles acquisitions pourra s'adresser à la Bibliothèque Centrale pour en obtenir une copie".

Pour la constitution d'un fichier central, l'"U-BIX CP1", le copieur spécialement conçu pour réaliser des fiches au format 125 x 75 mm, unique en son genre, serait la solution idéale pour le retraitage des fiches des différentes unités. Son coût dissuasif : 21 120 FF H.T., est à la mesure des services que pourrait nous rendre cet outil.

CONCLUSION

Pourquoi une description aussi précise de la Bibliothèque de l'Université de Dakar ? Pourquoi un recensement des unités documentaires de l'Enseignement Supérieur ? Enfin, pourquoi la Bibliothèque Centrale, centre du réseau documentaire de l'Université ?

En réponse aux deux premières questions, nous dirons d'abord que la mise sur pied d'un réseau nécessite la connaissance approfondie des éléments le constituant, et ensuite, qu'il nous fallait préparer et justifier notre proposition de ce réseau.

En ce qui concerne la dernière, nous percevons notre travail comme une modeste tentative de faire des propositions concrètes pour la réalisation de ce réseau, idée qui a souvent été effleurée dans plus d'un rapport ou circulaire. Nous voulions donc donner ici une ossature à ce réseau ressenti depuis quelques années comme un impératif pour la survie de la documentation au sein de l'Université sénégalaise. D'aucuns pourraient se demander : pourquoi la reprise d'idées déjà émises ? Nous répondons que nous préférons réfléchir sur le réalisable et le nécessaire. C'est parce que ces idées ont été émises, mais n'ont jamais trouvé la force qui leur manquait, que nous essayons de les promouvoir à notre manière. Il va de soi que les premiers et derniers éléments dans la réalisation de ces projets restent les "décideurs" que sont les chefs de départements, doyens de faculté et le Recteur de l'Université. Des débats sur la question au niveau des facultés et une délibération de l'Assemblée de l'Université seraient les premiers pas dans ce sens. Car, si l'Université de Dakar, par la Bibliothèque de l'Université, veut conserver son image de marque déjà vieille de plusieurs décennies, elle ne peut faire fi, à long terme, des nouvelles techniques de la documentation que sont l'informatisation et la création de l'institutionnalisation des Presses Universitaires de Dakar.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La Constitution, notamment en ses articles 37 et 65
- VU Les Accords de Coopération en matière d'enseignement supérieur entre la République du Sénégal et la République française, signée à Paris le 15 mai 1965, à Dakar le 16 février 1970 et à Paris le 29 mars 1974 ;
- VU la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée ;
- VU le décret n° 70-1 135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar, modifié par les décrets n° 73-493 du 25 mai 1973 et n° 74-716 du 19 juillet 1974 ;
- VU le décret n° 71-299 du 16 mars 1971 pris en application des 6° et 7° alinéas de l'article 4 de la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifié par le décret n° 74-209 du 5 mars 1974 ;
- VU le décret n° 71-300 du 16 mars 1971 fixant la date d'entrée en vigueur de la réglementation prévue par le décret n° 71-299 du 16 mars 1971 ;
- VU l'avis du Conseil provisoire de l'Université en sa séance du 2 juin 1977
- VU l'avis du Conseil de l'Enseignement supérieur en sa séance du 8 juillet 1977 ;
- La Cour suprême entendue en sa séance du 30 juin 1978.
- Sur le rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur ;

4
D E C R E T E

ARTICLE PREMIER.- La Bibliothèque de l'Université de Dakar est constituée en institut d'Université ; elle a une mission d'orientation et d'études bibliographiques et documentaires.

Elle assure cette mission en liaison avec :

- les facultés, écoles nationales supérieures et instituts d'Universités,
- les bibliothèques non universitaires concourant aux mêmes objectifs.

TITRE I : ORGANISATION ADMINISTRATIVE

ARTICLE 2.- La Bibliothèque est administrée par un conseil d'administration et un directeur.

Chapitre 1 : Du Conseil d'administration

ARTICLE 3.- Le Conseil d'administration de la bibliothèque comprend :

- le Recteur de l'Université, Président ;
- un représentant du Président de la République ;
- un représentant du Premier Ministre ;
- un représentant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur ;
- un représentant du ministre de l'Education nationale ;
- un représentant du ministre chargé de la Culture ;
- les doyens des facultés ou leurs représentants ;
- les directeurs des écoles nationales supérieures et instituts d'université ou leurs représentants ;
- le directeur de la bibliothèque ;
- le conservateur des archives nationales ;
- un représentant élu des conservateurs ;
- un représentant élu des personnels administratif technique et de service.

ARTICLE 4.- Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président.

Le président est tenu de convoquer le conseil sur la demande écrite du tiers de ses membres. La demande doit indiquer l'objet de la réunion.

ARTICLE 5.- Le conseil d'administration délibère sur toutes les questions concernant le fonctionnement de la bibliothèque notamment sur les relations avec les organismes intéressés à sa mission.

Il donne son avis sur :

- le projet de budget de la bibliothèque ;
- les projets de convention pouvant lier la bibliothèque à ses organismes ou des établissements publics ou privés ;
- l'emploi des revenus, des produits des dons et legs et des subventions.

Il participe à la définition et à la mise en oeuvre de la politique documentaire de l'Université. Sur proposition du directeur de la bibliothèque, il soumet à cet égard à l'Assemblée de l'Université toutes mesures tendant à développer la concertation et la coopération entre les bibliothèques et services de documentation de toute nature fonctionnant dans le cadre de l'Université.

Chapitre 2 : Du Directeur

ARTICLE 6.- Le Directeur de la bibliothèque est nommé par décret sur rapport du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, parmi les personnels scientifiques des bibliothèques, sur proposition du conseil d'administration et après avis de l'Assemblée de l'Université.

Son mandat est de trois ans, il est renouvelable.

ARTICLE 7.- Le Directeur est chargé de la gestion de la bibliothèque. Il exerce ses pouvoirs sous le contrôle du conseil d'administration.

Il est chargé plus particulièrement :

- de préparer et proposer au conseil les programmes généraux d'activité et d'assurer leur réalisation ;
- de gérer les fonds mis à la disposition de la bibliothèque dont il est administrateur de crédits ;
- d'établir toutes relations utiles avec les enseignants et les personnalités pouvant s'intéresser au fonctionnement de l'établissement qu'il dirige.

Chapitre 3 : Du personnel

ARTICLE 8.- Le personnel est doté d'un budget spécial incorporé au budget de l'Université voté par l'Assemblée de l'Université après avis du Conseil d'administration.

Le Recteur en est l'ordonnateur.

ARTICLE 10.- Le budget est alimenté par :

- la subvention de fonctionnement allouée par l'Université ;
- le montant des subventions et des dons publics et privés accordés à la Bibliothèque ;
- Les fonds résultants de l'aide des gouvernements et des organismes internationaux ;
- les droits payés par les étudiants au titre de la bibliothèque et par les autres utilisateurs ;

- d'une façon générale le produit des ressources provenant des activités diverses de la bibliothèque dans le cadre de son objet statutaire.

TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 11.- : Le règlement intérieur de la bibliothèque est arrêté par le Recteur sur proposition du directeur après avis du Conseil d'administration.

ARTICLE 12.- : Le ministre de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 28 Juillet 1978

Pour le Président de la République

Le Premier Ministre

Léopold Sédar Senghor

Abdou Diouf

Le ministre de l'Education nationale chargé de l'intérim
du ministre de l'Enseignement supérieur

